

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 septembre 2022
Délibération n°2022/074

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Damien BLANC, Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Mrs Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Michel LEGER (pouvoir donné à Pascal PESSOZ)

Convocation du : 31 août 2022 - **Affichage du :** 31 août 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 11/ Conseiller représenté : 1

M. Pascal PESSOZ a été élu secrétaire de séance.

Reçu en Mairie le

15 SEP. 2022

**OBJET : AUTORISATION DE SURVOL DU DOMAINE PUBLIC
PERMIS DE CONSTRUIRE N° 073 161 22 M 1004**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Lénaïc DIONNET a déposé un permis de construire référencé PC 073 161 22 M 1004 au chef-lieu sur la parcelle H 383 pour l'aménagement d'un logement.

Un débord de toit et de balcon sur le domaine public (rue des potagers et ruelle chez phylothé) – voiries n° 6 et 9) est constaté (voir plans joints) et dès lors il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du gestionnaire du domaine public, à savoir la Commune de MONTAGNY, pour que son permis de construire soit instruit par la DDT de la SAVOIE.

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme du 13 juillet 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le survol du domaine public pour le débord de toit et de balcon dans le cadre du permis de construire référencé PC 073 161 22 M 1004 au nom de M. Lénaïc DIONNET, déposé pour l'aménagement d'un logement sur le territoire de la Commune de MONTAGNY.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 9 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

12 SEP. 2022

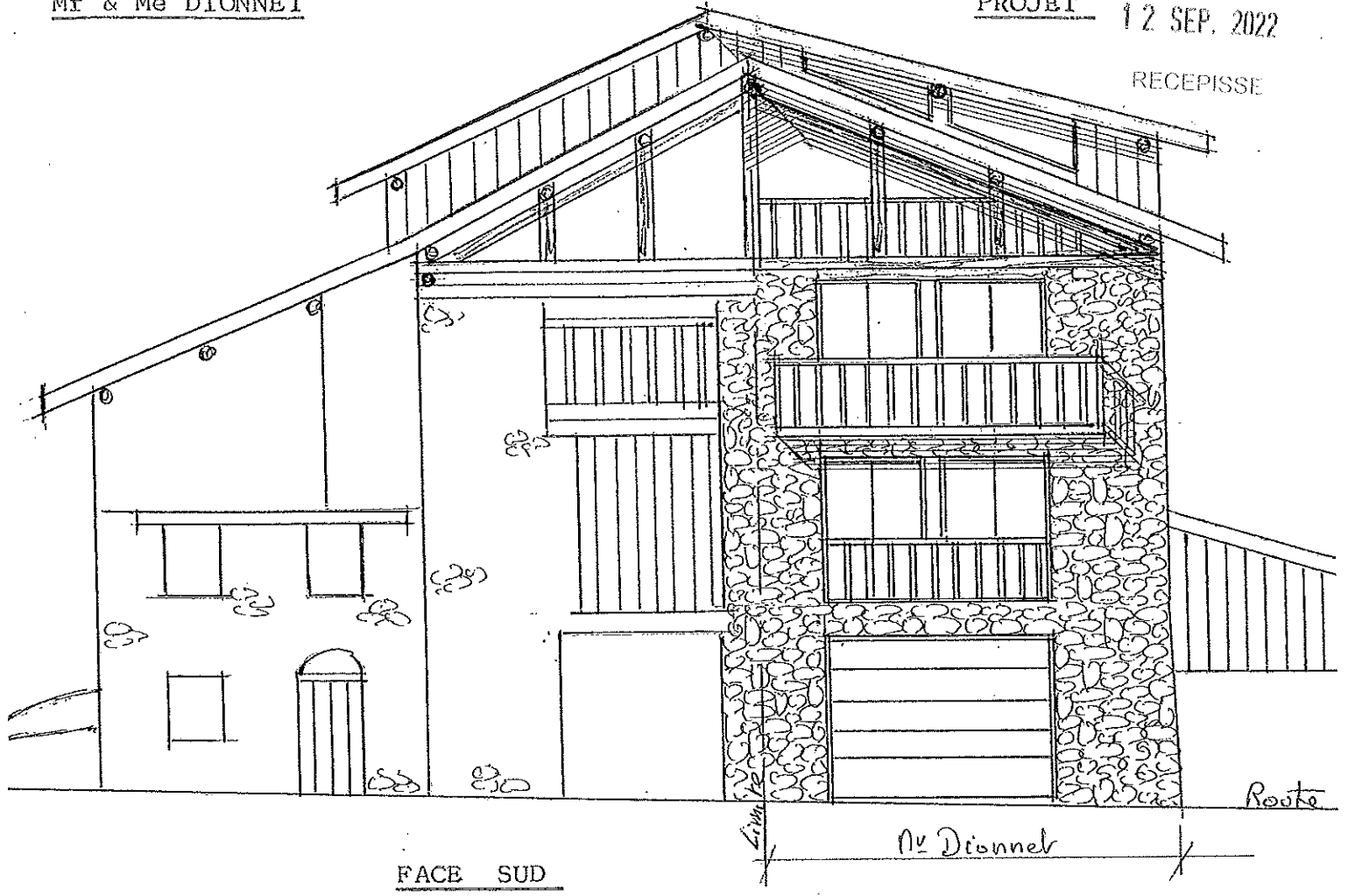
RECEPISSE

Mr & Me DIONNET

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

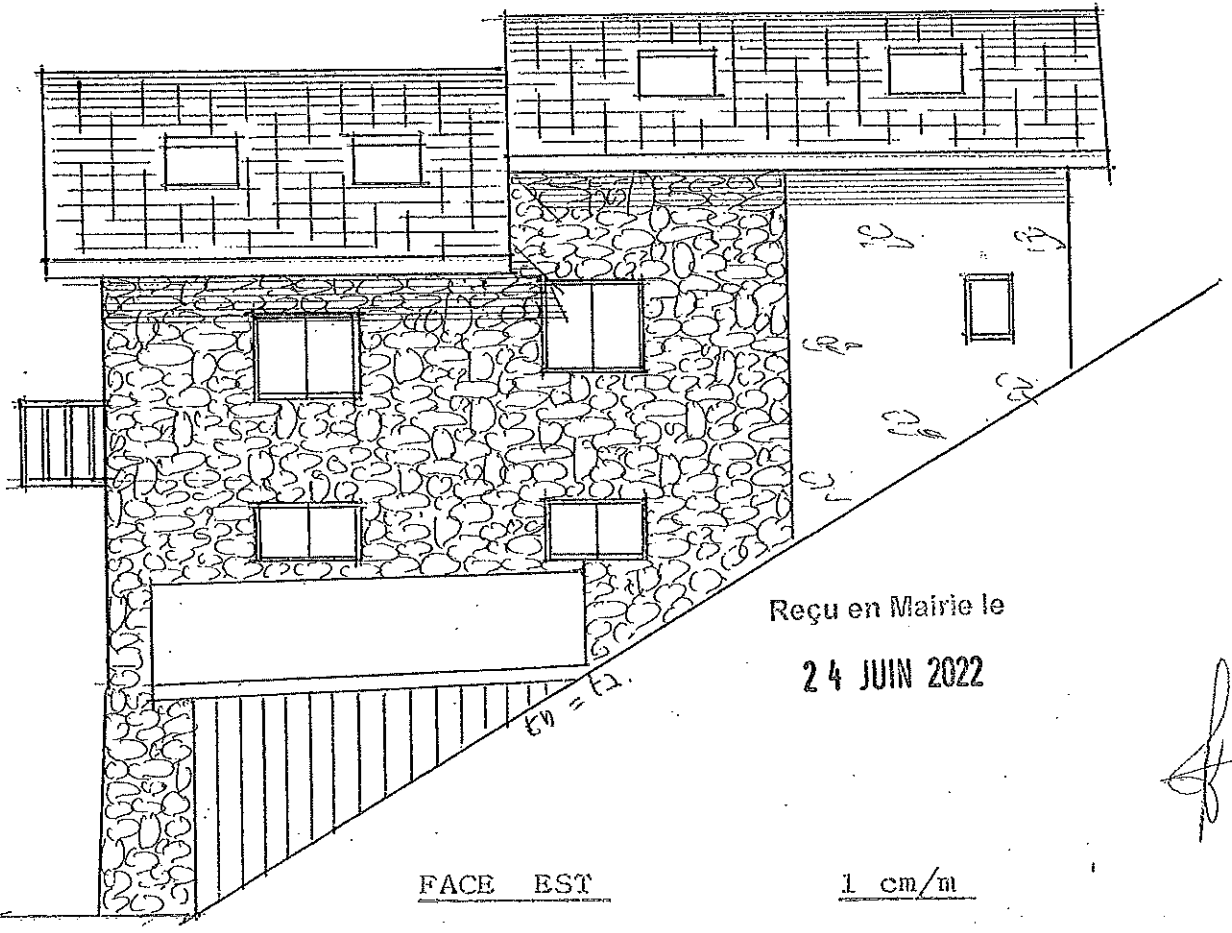
PROJET 12 SEP. 2022

RECEPISSE



FACE SUD

N° Dionnet



FACE EST

1 cm/m

Reçu en Mairie le

24 JUN 2022

Département :
SAVOIE

Commune :
MONTAGNY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF de Moutiers
47, rue de Gascogne 73601
73601 MOUTIERS CEDEX
tél. 04.79.22.85.30 - fax
cdif.moutiers@dgif.finances.gouv.fr

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 13/08/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

Existant

12 SEP. 2022

Reçu en Mairie le
RECEPISSE

24 JUN 2022

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

